



Lutte contre les trafics de stupéfiants

MISSION D'ÉVALUATION

COMMUNIQUÉ :**Commission des Lois de l'Assemblée Nationale**

La commission des Lois de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information visant à évaluer l'efficacité de la politique de lutte contre les trafics de stupéfiants.

Les quatre Organisations Syndicales représentatives de la DAP ont été conviées. Seules 2 ont répondu présentes **FO Justice** et la CGT !



Nous avons échangé sur la circulation des stupéfiants en détention, l'impact sur nos missions au quotidien, les sanctions...

Dans un premier temps, nous avons fait un état de lieux des détentions et notamment du **manque de personnel chronique** qui concerne l'ensemble des établissements pénitentiaires et qui, de fait, impacte également les missions quotidiennes des agents. Nous avons également souligné qu'il était très difficile de faire une fouille de cellule rigoureuse tant elles sont, pour la plupart, surencombrées.

Nous avons également expliqué aux députés que les agents étaient démunis, par manque de moyens humains et matériels, pour lutter contre le fléau des projections et des livraisons par drones.

FO Justice a demandé une évolution de la législation dans la lignée de ce que nous avons obtenu avec l'expérimentation des chiens d'appui : nous proposons que les brigades cynotechniques puissent être dotées de « chien de recherche de stupéfiants sur personne » et faire notamment des opérations plus fréquentes à l'entrée des parloirs familles. Les députés présents ainsi que la CGT étaient plutôt d'accord avec nous quant à la nécessité de faire évoluer la législation en ce sens, ainsi que sur le besoin d'augmenter le nombre de brigades cynotechniques et les effectifs qui les composent.

Nous allons porter ce dossier devant les instances de notre ministère !

Concernant l'article 57 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, qui a mis fin aux fouilles intégrales systématiques à l'issue des parloirs familles et qui a facilité l'introduction de toutes sortes d'objets illicites et notamment de stupéfiants au sein de nos détentions, **nous en avons à nouveau demandé l'abrogation**, en démontrant aux députés les méfaits de cet article.

FO Justice constate que la circulation et le trafic de stupéfiants gangrènent nos détentions et que les moyens pour y faire face ne sont pas à la hauteur si l'on souhaite véritablement y mettre un terme.

FO Justice répondra toujours présent pour défendre vos intérêts, vos conditions de travail et pour faire évoluer la profession vers le haut !

FO Justice – le 31 Janvier 2024

